

ANNONCE TRANSMISE

Avis d'Appel Public à la Concurrence - Procédure Adaptée
date d'émission : 26/06/2013 - 14:22

CONTENU DE VOTRE AVIS**NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.**

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Etablissement public du musée du quai Branly

Correspondant : Mlle Clémence VANDELER, Musée du quai Branly, Service juridique 222, rue de l'Université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 00, télécopieur : 01 56 61 71 38, courriel : marches-publics@quaibrantly.fr

Objet du marché : Conception de la scénographie et suivi de la réalisation des travaux de l'exposition temporaire provisoirement intitulée Les Mayas, trois mille ans de civilisation, présentée en galerie Jardin du 30 septembre 2014 au 25 janvier 2015 (dates prévisionnelles)

Catégorie de services

Lieu d'exécution : Musée du quai Branly Galerie Jardin, 75007 Paris

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
 - Présentée sur une surface d'environ 2 000 mètres carrés dans la galerie Jardin du musée du quai Branly, l'exposition présentera environ 400 objets de la civilisation maya dont une cinquantaine de chefs d'oeuvres (masques de Jade, têtes sculptées...).
- Le parcours sera structuré en huit sections : L'homme et la nature ; La communauté humaine et la vie quotidienne ; Le coeur des villes ; L'homme face au temps et aux astres ; Les élites gouvernantes et leur historiographie ; Les forces sacrées ; Les rites funéraires ; Les héritiers. L'exposition, produite au Mexique, y sera présentée au Printemps 2014.
- La consultation s'adresse à des équipes constituées autour d'un architecte en charge de proposer la conception et le suivi de réalisation de la scénographie de l'exposition (parcours, mobilier de présentation et d'accrochage des oeuvres), comprenant également l'intégration de dispositifs audiovisuels, la conception graphique du système d'information directionnelle et pédagogique, la conception lumière et le suivi de la réalisation de l'ensemble (installation, maintenance, démontage).
- La conception et le suivi de réalisation du graphisme intègrent également la fourniture des fichiers d'exécution de l'ensemble des éléments constituant le système d'information au public de l'exposition, nécessaire à leur mise en fabrication.
- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Pour information et à titre indicatif : L'enveloppe accordée aux travaux est de 550 000 euro(s) (TTC) pour la surface totale de la galerie Jardin.
- Les informations sur les projets sont données à titre indicatif, les dates, nombre d'oeuvres, titres, enveloppe travaux et autres informations définitives seront communiqués ultérieurement au titulaire du marché.

Prestations divisées en lots : non

Durée du marché ou délai d'exécution : 17 mois à compter de la notification du marché

Cautionnement et garanties exigés : Aucune garantie ou caution n'est exigée.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Une prime de 1 500 euro(s) (TTC) sera attribuée aux candidats sélectionnés pour remettre une offre, et qui l'ayant remis n'auraient pas été déclarés attributaire du marché, sous réserve que la remise de prestation demandée dans le règlement de la consultation le justifie. Une avance de 30 % d'une somme égale à 12 fois le montant initial du marché divisé par la durée du marché exprimée en mois sera versée au titulaire du marché. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par l'établissement public du musée du quai Branly.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile en cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Les prestations sont financées sur le budget de l'établissement public.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le marché sera conclu soit avec un prestataire se présentant en candidat unique s'il présente toutes les qualifications demandées dans le présent avis, soit à un groupement

solidaire ou conjoint. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des candidatures : 11 juillet 2013 à 17 h 00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2013-MQB-01830-MA-00-00

Renseignements complémentaires : Les pièces relatives à la candidature que devront remettre les candidats sont les suivantes :

I. lettre de candidature, sous la forme de la dernière version de l'imprimé dc1 ou de tout document libre

sur papier à en tête, datée et signée par le candidat individuel ou en cas de groupement par l'ensemble de ses membres.

Cette lettre doit comporter notamment les informations suivantes :

Objet de la consultation ;

Objet de la candidature : le candidat précise qu'il se présente pour le marché global ;

Présentation du candidat : le candidat précise s'il se présente seul (coordonnées du candidat) ou en groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire (coordonnées de chaque membre du groupement) ;

En cas de groupement, les membres du groupement désignent et habilitent le mandataire.

Conformément aux articles 43 et 44 de code des marchés publics, le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur :

1° ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 433-2, par le huitième alinéa de l'article 434-9, par le deuxième alinéa de l'article 434-9-1, par les articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9, par les articles 445-1 et 450-1 du code pénal et par l'article 1741 du code général des impôts ; ou d'une infraction de même nature dans un autre état de l'union européenne.

2° ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin no 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles l. 8221-1, l. 8221-3, l. 8221-5, l. 8231-1, l. 8241-1 et l.8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre état de l'union européenne.

3° ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article l. 640-1 du code de commerce ou de faillite personnelle prononcée en application des articles l. 653-1 à l. 653-8 du même code ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.

4° ne pas être admis au redressement judiciaire instituée par l'article l. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord cadre.

5° avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement.

6° être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation,

Au regard des articles l. 5212-1, l. 5212-2, l. 5212-5 et l. 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

7° que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles l. 1221-10, l.3243-2 et r. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article d. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;

8° fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article r. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger.

9° que les renseignements fournis dans la déclaration du candidat ou du membre du groupement et ses

annexes (ci-dessous précisés) sont exacts.

ii. déclaration du candidat ou du membre du groupement sous la forme de la dernière version de l'imprimé dc2 ou de tout document libre. En cas de groupement, chaque membre du groupement fournit cette déclaration.

Cette déclaration inclut les informations suivantes :

Identification du candidat ou du membre du groupement : coordonnées du siège social, coordonnées de l'unité ou établissement qui exécutera les prestations, forme juridique du candidat ou du membre du groupement, nom, prénom et qualité de la personne physique ayant le pouvoir d'engager le candidat ou le membre du groupement ;

En application des articles 44 et 45 du code des marchés publics et de l'arrêté du 28 août 2006 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs :

Si le candidat est en redressement judiciaire (joindre la copie du jugement ou des jugements prononcés).

La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, les services ou travaux objet du marché, réalisés au cours de ces trois derniers exercices disponibles ;

La déclaration appropriée des banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour les trois dernières années ;

- une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

- une présentation d'une liste des principaux services effectués en conception et suivi de réalisation de projets architecturaux, de muséographie et de scénographie d'exposition au cours des trois dernières années, indiquant la date d'exécution et le destinataire public ou privé, la surface et l'enveloppe des travaux, pour les projets d'exposition ou muséographiques :

l'indication du nombre et la typologie des oeuvres et de la nature de l'exposition. Des visuels seront également joints. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat. Les services sont à distinguer entre les membres du groupement / sous-traitants - cotraitants.

Pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat individuel ou en cas de groupement chaque membre du groupement ;

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : 3

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : les candidats seront jugés sur leurs références professionnelles et l'adéquation de leurs références professionnelles au projet, objet de la présente consultation, ainsi que sur les capacités techniques et financières soit selon les critères suivants :

projets architecturaux: Le candidat doit fournir au minimum deux exemples de muséographies (mise en espace de collections permanentes dans un espace muséal) récentes, (moins de trois ans), de style sobre et élégant, intégrant majoritairement des objets en trois dimensions et affichant un ratio surface/budget travaux au moins équivalent à 1 500 euro(s) TTC/m² (noté 60/100).

typologie d'aménagements : Le candidat doit fournir au minimum deux exemples de scénographies d'expositions récentes (moins de trois ans) composées d'une majorité de vitrines et dont le ratio surface budget travaux est au moins équivalent à 275 euro(s) TTC / m² (noté 20/100).

Les capacités financières (notées sur 10/100)

Les capacités techniques (notées sur 10/100).

*Conditions de remise des candidatures : les candidatures devront être transmises sous enveloppe cachetée, soit contre récépissé à l'adresse ci-dessous entre 9h-12h et 14h-17h, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal à l'adresse ci-dessous.

Etablissement public du musée du quai Branly

Service juridique

222, rue de l'université

75343 Paris Cedex 07

Les candidatures seront remises sous enveloppe qui portera, outre l'adresse ci-dessus, la mention suivante en haut à gauche : " candidature pour la scénographie de l'exposition LES MAYAS, 3000 ans de civilisation- ne pas ouvrir ".

Les candidats compléteront le tableau synthétique des données (format xls) portant sur les éléments justificatifs de leurs capacités professionnelles, techniques et financières qui sera téléchargeable sur le site de la plateforme des achats de l'Etat : <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Ce tableau synthétique des données indique également la pondération de chaque sous-critère de sélection des candidatures.

Il est impératif de compléter le tableau synthétique des données selon la mise en forme indiquée dans le tableau pré-rempli :

Nom du musée ou Titre de l'exposition / lieu aménagé, Dates (ligne 1, en gras)

Budget / surface : X euro(s)TTC, X m² soit X euro(s)TTC / m² (ligne 2, budget travaux en TTC uniquement)

X oeuvres : types d'oeuvres (ligne 3)

Ce tableau synthétique des données sera joint au dossier de candidature envoyé ou remis contre récépissé au pouvoir adjudicateur, et sera également adressé complété par courriel à l'adresse ci -après avant la date et l'heure limites de remise des candidatures : marches-publics@quaibrany.fr.

Dans le cas d'un groupement ou de sous-traitant, les candidats rempliront une ligne du tableau pour chaque cotraitant ou sous-traitant.

Les dossiers qui seraient remis contre récépissé, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites, ainsi que ceux qui ne seraient pas remis sous enveloppe cachetée, ne seront pas retenus.

**Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire uniquement par par courriel en s'adressant à la personne publique en temps utiles afin que celle-ci puisse répondre au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des candidatures.

***les différents actes administratifs détachables relatifs à la procédure de passation et à l'attribution

du marché peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir avant la signature du contrat dans un délai de deux mois à compter de leur notification ou publication. La procédure du référé précontractuel prévue à l'article L.551-1 du code de justice administrative peut être mise en oeuvre avant la signature du marché. La procédure du référé contractuel ne peut être mise en oeuvre que si l'avis ex-ante volontaire prévu à l'article 40-1 du code des marchés publics n'a pas été publié au jour et/ou que le pouvoir adjudicateur n'a pas observé les délais prévus à l'article L551-15 du code de justice administrative à compter de cette publication.

Un recours contre le contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative).

*****Instance chargée des procédures de recours : greffe du tribunal administratif de Paris 7, rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04 tél. : 01-44-59-44-00 courriel : greffe.ta-paris@juradm.frtélécopieur : 01-44-59-46-46 adresse internet : <http://greffe.taparis.juradm.fr/ta/paris/index.shtml>.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Etablissement public du musée du quai Branly - service juridique 222, rue de l'université 75343 Paris Cedex 07 tél. : 01-56-61-70-47 courriel : marchespublics@quai Branly.frtélécopieur : 01-56-61-71-38 adresse internet : <http://marches.quai Branly.fr>.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26 juin 2013

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Correspondant : Service juridique , Musée du quai Branly, 222, rue de l'Université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 43, courriel : marches-publics@quai Branly.fr

► [Télécharger l'avis seul au format PDF](#)

[Télécharger la preuve d'émission](#)

NB : pour accéder à notre outil qui vous permet de lire la preuve d'horodatage, délivrée en format .pep, cliquer sur l'icône GRIS "OUTILS" situé en haut à droite du module, puis télécharger le fichier.

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **2429121**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE...

Votre annonce sera publiée comme suit :

SITE INTERNET DU BOAMP Publication intégrale

Département : 75 - Paris

Classification CPF : 74

[Télécharger au format PDF](#)

[Imprimer](#)

[Fermer cette fenêtre](#)